



L'accès à la santé pour tous

La Mutualité Socialiste



Slow Food[®]
Les Saveurs de Silly



Espace Environnement

**Avis du
Réseau des Acteurs Wallons
pour une Alimentation Durable (RAWAD)
sur la Stratégie Wallonne de Développement durable**

Le RAWAD (Réseau des Acteurs Wallons pour une Alimentation durable – www.rawad.be) est un réseau qui existe depuis 2008, coordonné par IEW (Inter-Environnement Wallonie) et constitué aujourd'hui de 19 acteurs¹ qui souhaitent contribuer à la construction d'un système alimentaire plus durable.

Le RAWAD et l'ensemble de ses membres sont à la disposition de la Région Wallonne pour aider à la concrétisation de l'axe « autonomie alimentaire » de la stratégie. En particulier, le RAWAD peut aider à la mise en réseau des acteurs (locaux et régionaux), faciliter la coordination, l'échange, la mutualisation de bonnes pratiques, d'outils, de connaissances, etc., aider à la consolidation d'un référentiel commun entre les acteurs; mettre en lumière les bonnes pratiques, faciliter la coopération entre les acteurs de l'alimentation pour créer de nouveaux projets, etc

Les membres du RAWAD contributeurs et signataires de cet avis sont :

La Fédération Inter Environnement Wallonie ; Solidarités-Mutualités Socialistes ; la Fédération belge francophone des fermes d'animation ; L'Observatoire de la Santé du Hainaut (OSH) ; Hainaut Développement, Espace Environnement, Convivium Slow Food.

¹ IEW ; Ecoconso ; EE ; Convivium Slow food ; OSH ; Solidarités ; FdSS; Alimentation 21 ; Rencontre des continents ; SAW-B ; Hainaut Développement ; UAW ; Biowallonie ; Accueil Champêtre; FWH, fédération des fermes d'animation ; CNCD ; CSA ; FairtradeBelgium

Table des matières

| | | |
|-----|---|---|
| 1 | Recommandations générales..... | 3 |
| 1.1 | Identifier des priorités et des objectifs à partir du diagnostic..... | 3 |
| 1.2 | Renforcer la cohérence de la SWDD..... | 3 |
| 1.3 | Améliorer la pertinence des indicateurs..... | 4 |
| 1.4 | Renforcer la cohérence avec les autres plans..... | 4 |
| 2 | Gouvernance participative..... | 4 |
| 2.1 | Co-construire la transition..... | 4 |
| 3 | Le choix du thème de l'autonomie alimentaire..... | 6 |
| 3.1 | Le plan d'actions..... | 6 |

1 **Recommandations générales**

Les membres signataires saluent l'élaboration d'une deuxième Stratégie Wallonne de Développement durable (SWDD) approuvée par le Gouvernement wallon le 3/12/2015 et se réjouissent de l'émergence d'un axe spécifique à l'alimentation.

Nous souhaitons apporter quelques recommandations concernant cette partie portant sur l'axe de l'autonomie alimentaire. Les remarques générales présentées ci-dessous peuvent néanmoins être élargies aux deux autres axes.

1.1 Identifier des priorités et des objectifs à partir du diagnostic

Tant le diagnostic que les objectifs à court et moyen terme présentent une série d'informations intéressantes. Les membres signataires saluent en particulier le lien avec l'Agenda 2030 de l'ONU. Il serait néanmoins nécessaire pour ces deux parties de compléter l'analyse par une synthèse qui dégage les priorités pour la Wallonie en termes d'alimentation durable. Quelles sont les principales forces et faiblesses de la Wallonie en matière d'alimentation durable? Quels sont les objectifs de l'Agenda 2030 de l'ONU pour lesquelles la Wallonie/la Fédération Wallonie-Bruxelles doit travailler de manière prioritaire, selon quel calendrier? Le RAWAD se propose comme partenaire pour construire cette synthèse en respectant la diversité des parties prenantes.

1.2 Renforcer la cohérence de la SWDD

Les différentes parties de la stratégie (vision, diagnostic, objectifs, plan d'actions) apparaissent à ce stade davantage comme des exercices distincts plutôt que comme une suite logique conduisant à l'action. Dès lors, les raisons du choix des 3 thématiques du plan d'actions n'apparaissent pas clairement.

Les membres signataires recommandent aussi que soit précisé en quoi l'autonomie en alimentation, en énergie et en ressources permettra de répondre aux défis soulevés dans le diagnostic et aux objectifs prioritaires et de progresser vers la vision à long terme du développement durable. Les nombreux renvois vers les autres plans ou programmations du GW déforcent la lisibilité de la stratégie en tant que document autonome. Une meilleure

articulation des différentes parties de la stratégie, rendrait également la vision moins « déconnectée » et plus mobilisatrice.

1.3 Améliorer la pertinence des indicateurs

Trois indicateurs ont été sélectionnés pour mesurer l'évolution de la durabilité de l'alimentation (la part de la population qui consomme la quantité journalière de fruits, la part des besoins en protéine des animaux de production couvert par la production wallonne, la part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utile). D'autres indicateurs seraient également intéressants à ajouter : le gaspillage sur toute la chaîne, la consommation d'autres produits comme les légumes, la viande ou les sodas ; la consommation de plats préparés (indicateurs qui se retrouvent dans l'analyse du budget des ménages).

La consommation journalière de fruits ou de légumes devrait être rapportée à un indicateur d'inégalité sociale (le revenu ou la formation) afin de toujours situer le progrès par catégories sociales et mettre en place les stratégies adaptées permettant de réduire les écarts.

Il faudra également améliorer la pertinence des indicateurs. La proposition présente une liste d'indicateurs, brièvement commentés, et dont la complémentarité est parfois difficile à percevoir pour atteindre une stratégie globale et cohérente de développement durable. Par exemple, un indicateur estimant la part des besoins en protéine des animaux de production couverts par la production wallonne pour évaluer la dépendance alimentaire de la Wallonie (dépendance que la stratégie souhaite voir diminuer) est utilisé alors que par ailleurs l'indicateur de commerce équitable (que la stratégie souhaite voir augmenter) ne tient pas en compte l'aspect local.

1.4 Renforcer la cohérence avec les autres plans

Une stratégie comme la SWDD établit un cadre pour l'action. Ainsi les plans et programmes wallons devraient être rédigés en cohérence avec cette stratégie. Celle-ci formant, avec la DPR, une coupole de référence pour coordonner au mieux les actions menées.

Insuffisamment de liens sont faits à ce stade avec les nombreux plans qui font référence à l'alimentation, à un niveau ou à un autre : le [plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique](#) en Wallonie à l'horizon 2020 ; le plan de lutte contre la pauvreté, le plan nutrition santé en cours d'élaboration par le Ministre de la Santé, entre autres.

2 Gouvernance participative

2.1 Co-construire la transition

Dans une logique de durabilité, la consultation des organisations représentatives des différents enjeux liés à l'alimentation nous semble essentielle. Les membres signataires souhaiteraient être impliqués dans une logique de co-construction qui caractérise le pilotage de la transition. La consultation sur cette stratégie intervient en aval de décisions prises par le Gouvernement mais nous proposons néanmoins de mettre en œuvre, au stade actuel et dans l'avenir, un dialogue régulier entre les acteurs représentant les différents enjeux de l'alimentation, ceci afin d'inscrire le projet dans la durée et en faciliter la mise en œuvre.

Pour co-construire la transition, il serait aussi utile d'avoir une approche par territoires dans la perspective de systèmes agro-alimentaires locaux en transition (ceinture aliment-terre, Lorraine belge ...). Le territoire wallon n'est, en effet, pas homogène.

Un bilan et une évaluation des initiatives en matière de participation sur le thème de l'alimentation durable devraient être faits de manière à s'appuyer sur l'existant et à améliorer celui-ci en vue de favoriser la co-construction et l'intelligence collective.

Dans le domaine de l'alimentation, la proposition de conseil de la sécurité alimentaire et de la nutrition, émise par Olivier De Schutter² nous semble être une piste prometteuse. Les autres organes de concertation ne sont, en effet, pas spécialistes de l'alimentation.

Un outil de suivi de la Stratégie devrait être mis à disposition des acteurs: tableau de bord accessible en ligne, reprenant des liens vers les différents plans et programmes permettant de mettre en œuvre les cibles des différents objectifs. Ceci pour faciliter également le rapportage de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Wallonie.

La consultation sur la SWDD pourra aussi devenir le premier pas d'un processus plus approfondi, à l'instar d'expériences conduites avec succès notamment en Région Nord Pas-de-Calais(débat public « Et demain, qu'est-ce qu'on mange ? » <http://alimentation.participons.net/>). , qui mettent en mouvement l'ensemble des acteurs de la société en particulier sur le thème de l'alimentation durable

2.2. Prise en compte des initiatives existantes

Le dialogue avec les organisations sera utilement complété par un observatoire des initiatives et des mesures déjà existantes, des évolutions en cours, en lien avec l'alimentation durable. Des mappings existent déjà (comme par exemple : la cartographie réalisée par le Réseau des Consommateurs Responsables, les listes de producteurs, etc.) : Cet observatoire coordonnerait ces initiatives de mappings de manière à éviter les doublons et à en garantir la validité et l'actualisation. Le mapping inclurait des projets, outils, recherches, en lien avec l'alimentation durable. Le projet Interreg IVB GreenCook, coordonné entre 2010 et 2014 par l'asbl Espace Environnement, a fait émerger de nombreux outils, bonnes pratiques et recommandations en matière de réduction du gaspillage alimentaire qui peuvent être facilement exploités en Wallonie.

L'initiative « D'Avenir », financée par la Wallonie depuis 2014, prévoit également de mettre en place un laboratoire d'initiatives où les acteurs de projets pourront se réunir, interagir, trouver de nouvelles collaborations et renforcer la visibilité de leurs actions.

Ce type de « laboratoire » pour favoriser le réseautage et la collaboration entre les initiatives citoyennes et associatives pourra aussi s'étendre et être soutenu dans le cadre de la SWDD.

Observatoire et laboratoires devraient se trouver dans un consortium favorisant des liens étroits. Le RAWAD pourrait également jouer un rôle essentiel dans la mise en réseau des acteurs et des actions à l'échelle régionale.

2.3. Répartition des tâches et collaboration entre ministres et entre autres niveaux de pouvoirs

Les membres signataires souhaitent que la répartition des tâches entre les ministres du GW et les collaborations entre ceux-ci soient précisées dans le texte final de la SWDD. Il serait nécessaire aussi qu'apparaissent les modalités de collaboration avec les autres niveaux de

² Rapport soumis par le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter Rapport final: Le droit à l'alimentation, facteur de changement – mars 2010 (cf. p.20)
http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20140310_finalreport_fr.pdf

pouvoirs (Etat fédéral, Fédération Wallonie-Bruxelles, autres régions, Province, communes). Des études ont mis en évidence à quel point la coordination avec les autres acteurs politiques est gage du succès de la bonne mise en œuvre d'une stratégie de DD.

3 Le choix du thème de l'autonomie alimentaire

Les membres signataires proposent le concept plus systémique de **souveraineté alimentaire** pour remplacer la vision d'autonomie alimentaire : soit le droit des peuples à déterminer de façon démocratique leurs propres systèmes alimentaires et agricoles, dans le respect des humains et de l'environnement³. Complémentaire au concept de sécurité alimentaire, la souveraineté alimentaire est plus holistique que la notion d'autonomie, prenant en compte les conditions sociales et environnementales de production des aliments et les impacts éventuels sur d'autres peuples.

Par ailleurs, il est important de garder à l'esprit que le système alimentaire est composé de plusieurs sous-systèmes alimentaires. Le rapport du ALIne⁴ en identifie 5:

- le modèle domestique (potagers individuelles et collectifs);
- le modèle « de proximité » ou circuits courts, est caractérisé par un faible nombre d'intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs;
- le modèle agro-industriel repose sur une logique fondamentale de maximisation du profit des firmes agro-industrielles et des distributeurs grâce au développement d'économies d'échelle technologique ou commerciale ;
- le modèle de qualité différenciée repose sur une logique de différenciation des produits, justifiant un coût unitaire plus élevé ;
- le modèle vivrier territorial l'échange de produits vivriers sur de moyennes distances (100 à 1000 km) Ce modèle a été important historiquement dans les pays du Nord et reste très présent dans les pays du Sud.

Ces 5 systèmes qui ont souvent des intersections (produits biologiques en circuits courts par exemple), ne sont pas intrinsèquement durables sur tous les axes économiques, sociaux, environnementaux, etc.. Il est important de donner de l'ampleur aux modèles innovants (circuits courts, qualités différenciées, ...) de les aider à émerger et à se déployer et ainsi contribuer à l'évolution du modèle dominant. Etant donné la place du modèle agro-industriel mondialisé encore aujourd'hui prédominante il est crucial que ce système chemine aussi vers davantage de durabilité. Le projet « D'avenir » cité plus haut cherche à aller dans ce sens.

3.1 Le plan d'actions

- Les 36 actions définies semblent intéressantes mais restent cependant à ce stade assez floues, il y a peu d'objectifs chiffrés et les moyens (ressources,..) ni les délais dont disposent la RW ne sont pas identifiés.

³ Définition de la souveraineté alimentaire : cf. la déclaration du Forum Nyeleni de 2011 en Autriche <http://www.nyelenieurope.net/en/download/category/15-francais>

⁴Esnouf, C., Russel, M. et Bricas, N. (Coords.), 2011. **Pour une alimentation durable**. Réflexion stratégique du ALIne, Paris, [Editions Quae](#), 288 p.

- Les membres signataires constatent que plusieurs des actions listées correspondent à des initiatives déjà existantes. Il serait intéressant que le document les mette en évidence, ainsi que les acteurs qui les portent.
- **Construire une vision sur l'alimentation durable.** Le [RAWAD](#) a élaboré une vision commune sur laquelle la Wallonie peut s'appuyer. L'initiative D'avenir propose comme définition au système agro-alimentaire wallon « Le système agroalimentaire wallon englobe l'ensemble des acteurs et des relations entre ceux-ci, qui concourent à la production et la distribution d'aliments en Wallonie, en vue de contribuer à la satisfaction des besoins alimentaires des consommateurs situés à l'intérieur et à l'extérieur de celle-ci. La notion de « besoins alimentaires » est ici comprise de manière large et multidimensionnelle, et fait référence autant aux besoins physiologiques (énergétiques, nutritionnels, ...) qu'à ceux liés à la culture, l'affectif ou encore l'appartenance. » Ce travail sera complété pour intégrer les initiatives portées notamment par des groupes de citoyens, des associations et des acteurs actifs également sur les autres systèmes alimentaires. L'objectif d'un tel travail est de stimuler un désir de changement de l'ensemble des acteurs. Il peut mettre en avant le reflet des échanges, accords et désaccords. Ainsi, par exemple, la région du Nord Pas de Calais a mis en place un [référentiel](#) pour une alimentation durable allant dans ce sens.
- **Développer des outils et des processus adaptés pour favoriser l'articulation et le renforcement des actions.** Par exemple, il est important de toucher tous les types d'acteurs de la fourche à la fourchette pour ajuster offre et demande et limiter ainsi les blocages de certains maillons. Si toutes les cantines sont, par exemple, sensibilisées à l'alimentation durable et aux circuits courts mais que l'offre en produits de 4ème gamme ne suit pas, la transition risque d'être freinée.
- **Favoriser la mise en réseau des acteurs et le renforcement des pratiques.** Un des 6 objectifs à court et moyens termes identifiés par la SWDD est celle de la création de partenariats et notamment « *encourager et promouvoir la constitution de partenariats de la société civile qui soient efficaces et faisant fond de l'expérience acquise* » (p 40). La complexité des enjeux liés à l'alimentation durable est telle qu'elle nécessite de mobiliser l'ensemble des acteurs.
- **Coordonner, fédérer, échanger, mutualiser et mettre en réseau et en avant les bonnes pratiques de tous ces acteurs pour créer des synergies tant à l'échelle régionale que locale.** Un grand nombre d'actions et d'outils facilitant la construction d'un système alimentaire durable existent en effet déjà en Wallonie.
- **Ancrer les actions localement.** Afin de mobiliser au maximum les acteurs, l'ancrage local nous semble intéressant. Le contexte, les ressources, les acteurs peuvent, en effet, varier fortement d'une ville ou d'une zone rurale à l'autre. Des projets comme ceux développés par les Groupes d'Actions Locales (GAL) ou dans des villes comme Gand ou Bruges en Flandre vont dans ce sens. La mise en réseau des acteurs locaux contribueraient à renforcer La SWDD devrait également soutenir ce type d'actions.
- **Sensibiliser de manière *ad hoc* en se basant sur les travaux de recherche et de recherche-action existants.** La SWDD propose plusieurs actions de « promotion » et de « sensibilisation » des acteurs (consommateurs, écoles, horeca, ...). Tous les consommateurs ne sont pas « égaux » et n'ont ni les mêmes valeurs ni les mêmes

besoins ni la même culture alimentaire. Ils ne sont pas sensibles aux mêmes messages. Il est donc important d'élaborer des outils de promotion tenant compte de ces différences. Ces actions doivent permettre aux citoyens de devenir acteurs de leur alimentation. Elles doivent viser à leur donner les outils pour comprendre et faire des choix tenant compte des enjeux économiques, environnementaux et sociaux d'une alimentation plus durable de la production à la consommation.

- **Au-delà des messages, mettre en place les conditions qui assurent une meilleure accessibilité à l'alimentation durable pour les populations en difficulté sociale :** accessibilité géographique et financière en particulier.